



PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

LUNDI 19 DECEMBRE 2016

Le dix-neuf décembre deux mille seize, à 18 heures, le Conseil Communautaire de la Communauté de communes Dronne et Belle dûment convoqué, s'est réuni en séance publique à la salle de réunion du CIAS à Brantôme en Périgord, sous la présidence de Monsieur Jean-Paul COUVY.

Nombre de délégués communautaires :	47
Présents :	35
Votants :	38 dont 3 pouvoirs

Date de la convocation : 08 décembre 2016

Etaient présents les conseillers communautaires suivants :

Mesdames et Messieurs Jean-Luc AIMONT, Michel BOSDEVESY, Josiane BOYER, Anita CATUSSE, Gaston CHAPEAU, Gérard COMBEALBERT, Jean-Paul COUVY, Martine DESJARDINS, Michel DUBREUIL, Guy-Robert DUVERNEUIL, Jean-Claude FAGETE, Henri FAISOLE, Malaurie GOUT DISTINGUIN, Jean-Pierre GROLHIER, Benoît HARMAND, Jean-Jacques LAGARDE, Alain LAVAUD (suppléant de Anémone LANDAIS), Didier CHEYRADE (suppléant de Jean-Marie MARCHAND), Claude MARTINOT, Jean-Jacques MARTINOT, Christian MAZIERE, Pascal MAZOUAUD, Francis MILLARET, Corinne GAUDOU (suppléant de Pierre MORIN), François NEGRIER, Pierre NIQUOT, Alain OUISTE, Monique RATINAUD, Jean-Robert RAVON, Francis REVIDAT, Catherine ROUMAILLAC, Claude SECHERE, François THOMAS, Fabienne THORNE, Bernadette VAN DEN DRIESSCHE,

Etaient absents :(excusés) : Messieurs et Mesdames, Yves ARLOT, Raymond BOUCAUD, Martial Henri CANDEL, Olivier CHABREYROU, Eric CHARRON, Anne-Marie CLAUZET, Bernard de MONTETY, Sylvie MAZIERES, Jean-Michel NADAL, Christian NEYCENSAS, Alain PEYROU, Frédéric VILHES

Le quorum étant atteint, le Président ouvre la séance.

Pouvoirs : 3

Monsieur Raymond BOUCAUD a donné pouvoir à Monsieur Claude MARTINOT

I-Approbation des PV du 14 et du 28 novembre 2016 :

Le Président soumet à l'approbation du conseil communautaire le procès-verbal des réunions du 14 et 28 novembre 2016.

Sans remarque, les procès-verbaux sont adoptés à l'unanimité.

II-Lecture des décisions

Le Président donne lecture des décisions du Président qui ont été prises en vertu des délégations qui lui ont été confiées par délibération n°2014/06/126bis du 16 juin 2014.

Décision n°2016/11/101 du 17 novembre 2016 :

De renoncer à l'exercice du droit de préemption urbain pour le bien cadastré section AH n° 81, d'une superficie totale de 01a 49ca, situé 56 rue Pierre de Bourdeille à Brantôme en Périgord

Décision n°2016/11/102 du 16 novembre 2016 :

De retenir la proposition de l'entreprise MAZEAU SA, Saltgourde 24430 Marsac sur l'Isle, pour la fourniture d'une mini pelle KOMATSU pour un montant de 31 800.00€ hors taxe.

Décision n°2016/11/103 du 22 novembre 2016 :

De renoncer à l'exercice du droit de préemption urbain pour le bien cadastré section AC n°45, d'une superficie totale de 46ca, situé 56 rue de à Mareuil

Décision n°2016/11/104 du 22 novembre 2016 :

De renoncer à l'exercice du droit de préemption urbain pour le bien cadastré section D n°1258, d'une superficie totale de. 16a 81ca, situé Les Grands Théves à Brantôme en Périgord

Décision n°2016/11/105 du 25 novembre 2016 :

De renoncer à l'exercice du droit de préemption urbain pour les biens cadastrés section J n°1368, 1370,1372 et 1374, d'une superficie totale de 28a 52ca, situés lieu-dit le Coussol à Brantôme en Périgord.

Décision n°2016/11/106 du 29 novembre 2016 :

De procéder aux virements de crédits ci-dessous pour le budget principal :

OBJET DE LA DEPENSE	DIMINUTION SUR CREDITS DEJA ALLOUES		AUGMENTATION DES CREDITS	
	Chapitre et article	Montant	Chapitre et article	Montant
Aménagement de bourgs	201504/2313	387 606.00		
Matériel informatique administration générale			201427/2183	650.00

Mobilier administration générale			201427/2184	440.00
Autres immobilisation administration générale			201427/2188	214.00
Remboursement capital des emprunts			16/1641	300 000.00
Autres établissements publics			16/16876	1 302.00
Matériel roulant			201601/21571	85 000.00
Dépenses imprévues	022	2 250.00		
ICNE			66/66112	1 250.00
Autres charges financières			66/6688	1 000.00
	TOTAL			389 856.00

Décision n°2016/11/107 du 01 décembre 2016

De contracter auprès de la Caisse d'Epargne Aquitaine Poitou Charente 61 rue du Château d'eau 33076 Bordeaux, un emprunt aux caractéristiques suivantes, pour financer les opérations d'investissement :

- Montant : 1 200 000 € (un million-deux-cents-mille euros)
- Durée : 15 ans
- Taux fixe : 1.06 %
- Périodicité : échéances trimestrielles
- Base de calcul des intérêts : 30/360
- Différé d'amortissement : 4 échéances en capital
- Mode d'amortissement : amortissement linéaire avec échéances dégressives
- Frais de dossier : 0€
- Commission d'engagement : 1 200€
- Versement des fonds : le 30 décembre 2016

Cet emprunt sera réparti sur 3 budgets différents de la façon suivante :

Budget principal : 840 000€ (Huit-cents-quarante-mille euros)

Budget Culture/Sport : 150 000€ (Cent-cinquante-mille euros)

Budget Maison de santé : 210 000€ (Deux-cents-dix-mille euros)

Décision n°2016/11/108 du 07 décembre 2016 :

De signer une convention avec l'Agence Technique Départementale qui fixe les conditions de migration, fourniture, maintenance, assistance, formation et hébergement de la solution progicielle e.magnus de Berger Levrault.

Décision n°2016/11/109 du 12 décembre 2016 :

De désigner Maître Damien SIMON, avocat associé du cabinet CHAPON & Associés domicilié 74, rue Georges Bonnac Tour 3 bureaux 33000 BORDEAUX pour défendre la collectivité, dans le cadre de la requête enregistrée le 28 octobre 2016 sous le n° 1604654-2, devant le Tribunal Administratif de Bordeaux.

Précise que le montant des honoraires sera pris en charge sur le budget principal de la Communauté de communes.

Décision n°2016/11/110 du 13 décembre 2016 :

de renoncer à l'exercice du droit de préemption urbain pour les biens mentionnés section AD n° 0003 et n° 0564 d'une superficie totale de 09a 11ca, situés 14 rue Fontaine à Mareuil

Décision n°2016/11/111 du 14 décembre 2016 :

De renoncer à l'exercice du droit de préemption urbain pour les biens mentionnés section AB n° 229 n°230 et n°231 d'une superficie totale de 04a 31ca, situés 10, 12, 14 rue de la Boétie à Brantôme

Décision n°2016/11/112 du 15 décembre 2016 :

De renoncer à l'exercice du droit de préemption urbain pour le bien mentionné section B n° 1166 d'une superficie totale de 02a 00ca, situé la Gravière à Brantôme

Décision n°2016/11/113 du 07 décembre 2016 :

De procéder aux virements de crédits ci-dessous pour le budget Tourisme :

OBJET DE LA DEPENSE	DIMINUTION SUR CREDITS DEJA ALLOUES		AUGMENTATION DES CREDITS	
	Chapitre et article	Montant	Chapitre et article	Montant
Equipement scénographique	101/2188	296.00		
Emprunts			16/1641	296.00
TOTAL		296.00		296.00

IV-ZAE

1°) Acquisition d'une parcelle de terrain cadastrée section C n°1253, d'une superficie de 210 m² appartenant au CIAS, en vue de l'aménagement d'une voie d'accès.

Monsieur Jean-Paul COUVY rappelle à l'assemblée que par délibération du 14 novembre 2016, le conseil communautaire a décidé de vendre la parcelle cadastrée n°C1256 d'une superficie de 2036 m² à madame Floriane Jardry.

Afin de réaliser les travaux d'aménagement d'une voie d'accès à cette parcelle, il est nécessaire d'acquérir la parcelle cadastrée section C n°1253, d'une superficie de 210 m² appartenant au CIAS.

Vu l'avis favorable du conseil d'administration du CIAS en date du 15 décembre 2016 fixant le prix à l'euro symbolique;

Vu l'accord de principe du bureau en date du 15 décembre 2016 ;
Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

Décide d'acquérir, à l'amiable, parcelle de terrain cadastrée section C n°1253, d'une superficie de 210 m² appartenant au CIAS moyennant le prix de un euro symbolique,

Précise que la vente sera validée par acte administratif

Charge le Président ou son représentant d'effectuer toutes les démarches nécessaires, et de signer l'acte administratif au nom et pour le compte de communauté de communes ainsi que tous les documents se rapportant à cette décision.

S'engage à inscrire les crédits nécessaires au budget principal 2017.

V-ADMINISTRATION GENERALE/FINANCES

1°) Point et décision à prendre sur le fonctionnement du service civique au sein de la communauté de communes

La Communauté de communes bénéficie d'un agrément au titre de l'engagement du service civique.

Actuellement, 4 volontaires exercent leurs missions dans les services du pôle Enfance Jeunesse et Tourisme

Noms des volontaires	Enfance Jeunesse		Tourisme	
	Date début	Date de fin	Date début	Date de fin
Paul FICHET	01/06/2016	31/01/2017		
Sonny BROWN			01/07/2016	28/02/2017
Lolane BRUN			01/10/2016	31/05/2017
Leslie SCIPION	01/10/2016	31/05/2017		

Dans le cadre du suivi des volontaires, une visite de contrôle a eu lieu le jeudi 1^{er} décembre dernier, en présence de la DGS, des tuteurs et des volontaires.

Le contrôleur a soulevé un dysfonctionnement du tutorat.

Au regard des remarques du contrôleur, les tuteurs ne sont pas en mesure de répondre favorablement à l'épanouissement des volontaires dans l'accompagnement de leurs missions.

Le Président va rencontrer Monsieur le Sous-Préfet de Nontron et le contrôleur le 6 janvier prochain, il propose d'attendre l'issue de la réunion pour prendre une décision.

2°) Renouvellement de l'adhésion à un groupement de commande pour l'achat d'énergie, de travaux/fournitures/services en matière d'efficacité et d'exploitation énergétique

Vu la directive européenne n°2009/72/CE du 13 juillet 2009 concernant les règles communes pour le marché intérieur d'électricité,

Vu la directive européenne n°2009/73/CE du 13 juillet 2009 concernant les règles communes pour le marché intérieur du gaz naturel,

Vu le code de l'énergie,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23/07/2015 relative aux marchés publics, notamment son article 28,

Considérant que la Communauté de Communes Dronne et Belle a des besoins en matière d'achat d'énergies, de travaux, de fourniture et de service en matière d'efficacité et d'exploitation énergétique,

Considérant que les Syndicats d'Energies de la région Nouvelle Aquitaine s'unissent pour constituer un groupement de commandes, avec des personnes morales de droit public et de droit privé, pour l'achat d'énergies, de travaux, de fournitures et de services en matière d'efficacité et d'exploitation énergétique,

Considérant que le groupement est toujours constitué pour une durée illimitée,

Considérant que pour satisfaire ses besoins sur des bases de prix compétitifs, il sera passé des marchés ou des accords-cadres,

Considérant que le SDEEG (Syndicat Départemental d'Energie Electrique de la Gironde) sera le coordonnateur du groupement,

Considérant que ce groupement présente un intérêt pour la Communauté de Communes Dronne et Belle au regard de ses besoins propres,

Sur proposition de Monsieur le Président et, après avoir entendu son exposé, le Conseil communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité :

Accepte l'adhésion de la Communauté de Communes Dronne et Belle au groupement de commandes pour « l'achat d'énergies, de travaux/fournitures/services en matière d'efficacité et d'exploitation énergétique» pour une durée illimitée,

Autorise le Président ou son représentant à signer la convention constitutive du groupement joint en annexe et à prendre toute mesure nécessaire à l'exécution de la présente délibération,

Autorise le Président ou son représentant à faire acte de candidature aux marchés d'énergies (électricité, gaz naturel, fioul, propane, bois...) proposés par le groupement suivant les besoins de la Communauté de Communes Dronne et Belle

Autorise le coordonnateur et le Syndicat d'énergies dont il dépend, à solliciter, autant que de besoin, auprès des gestionnaires de réseaux et des fournisseurs d'énergies, l'ensemble des informations relatives à différents points de livraison,

Approuve la participation financière aux frais de fonctionnement du groupement et, notamment pour les marchés d'énergies, sa répercussion

sur le ou les titulaire(s) des marchés conformément aux modalités de calcul de l'article 9 de la convention constitutive.

S'engage à exécuter, avec la ou les entreprises retenue(s), les marchés, accords-cadres ou marchés subséquents dont la Communauté de Communes Dronne et Belle est partie prenante

S'engage à régler les sommes dues au titre des marchés, accords-cadres et marchés subséquents dont la Communauté de Communes Dronne et Belle est partie prenante et à les inscrire préalablement au budget

3°) Fixation de la durée des amortissements : modification de la délibération n°2015/09/132 du 16 septembre 2015

Le Vice-président informe l'assemblée qu'il convient de fixer la durée des amortissements et propose au bureau de modifier et de compléter la délibération n°2015/09/132 du 16 septembre 2015, concernant les immobilisations de différents types de biens.

Biens	Durée d'amortissement proposée
Véhicule léger neuf	5 ans
Véhicule léger d'occasion de + 5 ans	2 ans
Véhicule léger d'occasion de - 5 ans	3 ans
Matériel petit outillage	3 ans
Mini-pelle	7 ans
Tracteur neuf	7 ans
Rotobroyeuse, Banquetteuse, épareuse	3 ans
Tondeuse débroussailleuse	3 ans
Tracto pelle d'occasion	3 ans
Matériel informatique	3 ans
Logiciels	2 ans
Bâtiments neufs industriels	25 ans
Bâtiments neufs traditionnels	50 ans
Agencements et installations	10 ans
Mobilier	10 ans
Etudes	10 ans

VU l'avis favorable du bureau communautaire du 15 décembre 2016 ;

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité

Fixe la durée d'amortissement des immobilisations des différents types de biens comme suit :

Biens	Durée d'amortissement proposée
Véhicule léger neuf	5 ans
Véhicule léger d'occasion de + 5 ans	2 ans
Véhicule léger d'occasion de - 5 ans	3 ans
Matériel petit outillage	3 ans
Mini-pelle	7 ans
Tracteur neuf	7 ans
Rotobroyeuse, Banquetteuse, épareuse	3 ans
Tondeuse débroussailleuse	3 ans
Tracto pelle d'occasion	3 ans
Matériel informatique	3 ans
Logiciels	2 ans
Bâtiments neufs industriels	25 ans
Bâtiments neufs traditionnels	50 ans
Agencements et installations	10 ans
Mobilier	10 ans
Etudes	10 ans

Précise que cette délibération modifie et complète la délibération n°2015/09/132 du 16 septembre 2015.

Charge le Président d'accomplir toutes les démarches résultant de cette décision et de signer tous les documents s'y rapportant.

VI-QUESTIONS DIVERSES

- **Gens du voyage** : Le Président indique qu'une requête a été déposée devant le Tribunal Administratif.

Il précise que dans le cadre de la révision du schéma départemental, il est prévu une rencontre avec le bureau d'études qui réalise l'état des lieux sur le département. Le nouveau schéma serait prêt fin 2017. L'attribution de la DETR doit être prolongée pour un an.

- **Locaux de l'ancienne usine Marquet** :

M. Pascal MAZOUAUD indique qu'il a eu un contact avec un fonds d'investissement (PATRIUM) qui souhaite reprendre l'affaire. Il apporterait des solutions de financement et a déjà des contrats de vente prévus. Cependant il demanderait une implication de la

Communauté de Communes dans le financement de l'acquisition du bâtiment.

La liquidation de l'entreprise est en cours, il est judicieux d'attendre la vente aux enchères de l'usine, qui nécessite d'importants travaux de rénovation.

Contrat de ruralité : Le Président indique que la convention cadre est signée. Un exemplaire sera transmis dans les communes.

Il présente les projets de la Communauté de Communes :

ANNEXE 3: échelonnement financier indicatif

Nom des CC	Projet	2017	2018	2019	2020	2021	2022	TOTAL
CCDB	1	construction pôle enfance/jeunesse		1 521 232				
	2	espace partagé multifonction (non chiffré)						
	3	achat minibus		65 000				
	4	réhabilitation logements communautaires			95 000			
	5	projet de foyer d'hébergement		130 000				
	6	création d'une aire d'accueil d'une aire GDV		551 843				
	7	sites touristiques communautaires		300 000				
	8	création d'une ressourcerie		425 000				
	9	piscines communautaires		250 000				
	10	Bibliothèque Bourdeilles	217 000					
	11	OT Bourdeilles	58 000					
	SOUS-TOTAL	275 000	3 338 075		0		0	3 613 075

M. Gérard COMBEALBERT précise qu'un bilan financier sera présenté en début d'année.

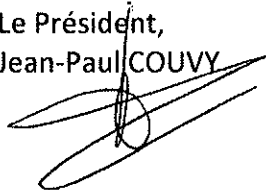
Marque de territoire : Supérigoux. Le Président indique que la Communauté de Communes est associée gratuitement au projet de marque de territoire du Grand Périgoux. Des réunions thématiques sur le développement économique et touristique vont avoir lieu prochainement.

Départ à la retraite de la Directrice Générale des Services Dany DUBUISSON :

Le Président indique que madame Annick GAZAILLE va remplacer Dany DUBUISSON dans ses fonctions. Il précise qu'une réorganisation des services va se faire notamment en mutualisant des postes avec le CIAS.

Toutes les questions de l'ordre du jour étant épuisées, la séance est levée à 19h22.

Le Président,
Jean-Paul COUVY



Le secrétaire de séance,
Michel DUBREUIL

